Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260306-D2025_157AR-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-157

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-157 Modalités de poursuite des études de transfert des compétences Eau et Assainissement

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS- Technicien référent : Catherine ARTUR

Suite à la parution de la LOI n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement », les communes de Poher Communauté ont été consulté au 2è trimestre 2025 à propos des modalités de poursuite de l'étude en cours.

En synthèse, selon les délibérations prises dans les 11 communes :

- 7 communes représentant 86% de la population globale sont favorables à la poursuite en 2025 des études de transfert de la compétence Eau Potable.
- 8 communes (91%) sont favorables à la poursuite pour la compétence Assainissement Collectif.

  ➢ **La majorité des communes est donc favorable à la poursuite de l'étude de transfert pour l'eau et pour l'assainissement.**

- 3 communes sont contre le transfert des compétences Eau Potable (LE MOUSTOIR, MOTREFF et TREOGAN) et 3 sont contre le transfert de l'Assainissement Collectif (LE MOUSTOIR, MOTREFF et TREOGAN)
- LE MOUSTOIR ne s'oppose cependant pas à ce que les études se poursuivent pour les communes qui seraient intéressées (Eau et Assainissement).

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260306-D2025_157AR-DE

- Plusieurs communes indiquent que l'avis favorable à la poursuite des études ne vaut pas accord définitif sur le transfert, et que la décision finale de transfert devra être prise après les élections municipales.

La question était par ailleurs posée concernant la délégation de ces compétences à un Syndicat intercommunal. Les réponses sont les suivantes :

- Pour l'eau potable (ex Syndicat du Stanger élargi) :
  - SAINT HERNIN et CLEDEN-POHER souhaitent rester au Syndicat du Poher mais sont favorables à ce qu'une étude soit engagée pour les autres communes intéressées
  - MOTREFF et TREOGAN sont contre.
  - LE MOUSTOIR ne s'oppose pas à ce que l'étude soit lancée (et veut rester au SMKBA)
  - PLEVIN et TREFFRIN n'ont pas répondu à cette question, car ne se sentent pas concernés (restent au Syndicat Mixte du Kreizh Breizh Argoat)
  - Les communes de CARHAIX, POULLAOUEN, PLOUNEVEZEL et KERGLOFF ne se sont pas prononcées… mais sont potentiellement les plus concernées

- Pour l'assainissement collectif,
  - PLEVIN et CLEDEN-POHER sont favorables à l'engagement en 2025 de l'étude de création d'un syndicat d'assainissement
  - MOTREFF et TREOGAN sont contre.
  - LE MOUSTOIR ne s'oppose pas à ce que l'étude soit lancée pour les communes intéressées
  - Les communes de de CARHAIX, POULLAOUEN, PLOUNEVEZEL et KERGLOFF ne se sont pas prononcées

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de poursuivre l'étude de transfert des compétences Eau et Assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

